



La Rage au Maroc

Dr M. Lakranbi
SME/DELM
Tunis, 24-25 juillet 2019



La rage dans le monde

Problème de Santé Publique, Selon l'OMS :

- Elle touche plus de 150 pays et tous les continents
- 60 000 personnes dans le monde meurent de la rage chaque année.
- Plus de 95% des cas humains surviennent en Asie et en Afrique (1 décès / 10 minutes)
- 40% des cas de rage humaine ont moins de 15 ans
- Plus de 15 millions de personnes dans le monde reçoivent une PPE
- Fardeau économique important
- Maladie négligée



La rage au Maroc

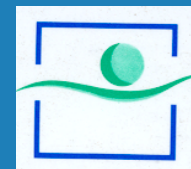
Zoonose majeure

- 400 cas par an de rage animale
- PPE : **65.000** personnes agressées en 2018
- 20 cas de rage humaine par an
Coût économique :
 - Coûts directs (PEC des exposés, vaccination et abattage des chiens)
 - Coûts indirects : Tourisme.....



Bases juridiques

- le Dahir n°1-79-224 du 17 hijja 1399 (8/11/79) édictant des mesures propres à garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses.
- l'Arrêté du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes n° 12-00 du 30 ramadan (**07 janvier 2000**) édictant les mesures complémentaires et spécifiques pour la lutte contre la rage.
- Décret Royal n° 554-65 du 17 Rabii I 1387 (26 juin 1967) portant loi rendant obligatoire la déclaration de certaines maladies et prescrivant les mesures prophylactiques propres à enrayer ces maladies (Bulletin Officiel du 05 juillet 1967, P. 737)
- L'arrêté du Ministère de la Santé sur la déclaration obligatoire des maladies (683-95 du 31/03/95)
- La charte communale de 1976.
- Circulaire interministérielle de lutte contre la rage Novembre 2003



La stratégie Nationale de Prévention et de contrôle de la rage

1. Objectifs:

A court terme : Réduire l'incidence de la maladie de 50% vers 2021

A long terme : Eliminer la rage liée au chien aux alentours de 2025

2. Quatre principaux axes :

- La surveillance épidémiologique aussi bien animale que humaine (MDO)
- La prévention (Vaccination animale, PPE, Police sanitaire)
- La prise en charge médicale des cas de rage (TTT symptomatique).
- L'éducation , sensibilisation et formation (Personnel des différents départements concernés)



La stratégie Nationale de Prévention et de contrôle de la rage

3. Gouvernance

- Comité National interministériel (Circulaire interministérielle)
- Commissions provinciales ou préfectorales
- Attributions claires pour chaque département



Circulaire interministérielle n° 5837 du 14 novembre 2003

Le PILOTAGE

- ❖ **Au niveau Central :** Le Comité Interministériel de Lutte contre la rage (I/S/A)
 - De l'application de la stratégie nationale d'éradication de la rage (utilisation de l'arme à feu, de produit toxique, etc) ;
 - Du suivi du programme et de son évaluation permanente ;
 - De la coordination au niveau national que régional ;
 - La présidence : Ministère de l'Agriculture;
 - Le secrétariat : le Directeur Général des Collectivités Locales et la Direction de l'Elevage.

- ❖ **Au niveau Local :** Commissions provinciales ou préfectorales
 - Application de la stratégie nationale d'éradication de la rage (utilisation de l'arme à feu ou d'un produit toxique) ;
 - De coordonner les actions des services concernés par cette lutte ;
 - De suivre les réalisations et l'état d'avancement de la lutte.

- ❖ **Le rythme des réunions :**
 - Une fois par trimestre pour les Commissions locales .
 - Une fois par semestre pour le Comité central.



La stratégie Nationale de Prévention et de contrôle de la rage

Intervenants et principales attributions

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

- Contribution à la gestion de la population canine
- Épidémiosurveillance
- Vaccination des carnivores domestiques (chiens et chats)
- Gestion des foyers épidémiques
- Education et vulgarisation

Ministère de la Santé

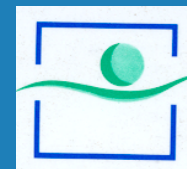
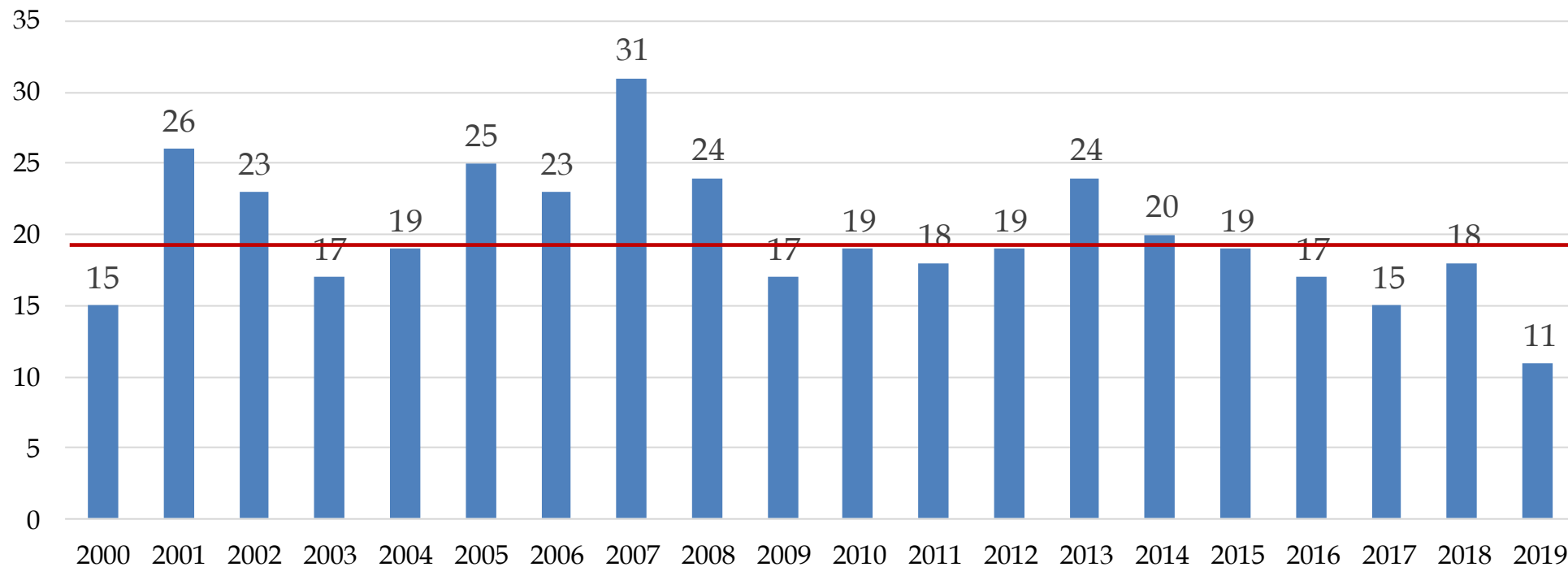
- Surveillance épidémiologique de la rage humaine
- Prise en charge des personnes atteintes de la rage
- Réalisation d'enquêtes épidémiologiques et prise des mesures de lutte autour des cas
- Information des citoyens (IES)
- Confirmation biologique des cas de rage humaine
- Standardisation et évaluation de la prophylaxie de la rage chez l'homme
- Mise sur le marché national du vaccin et du sérum antirabiques à usage humain
- Tutelle technique des centres antirabiques*

Ministère de l'Intérieur

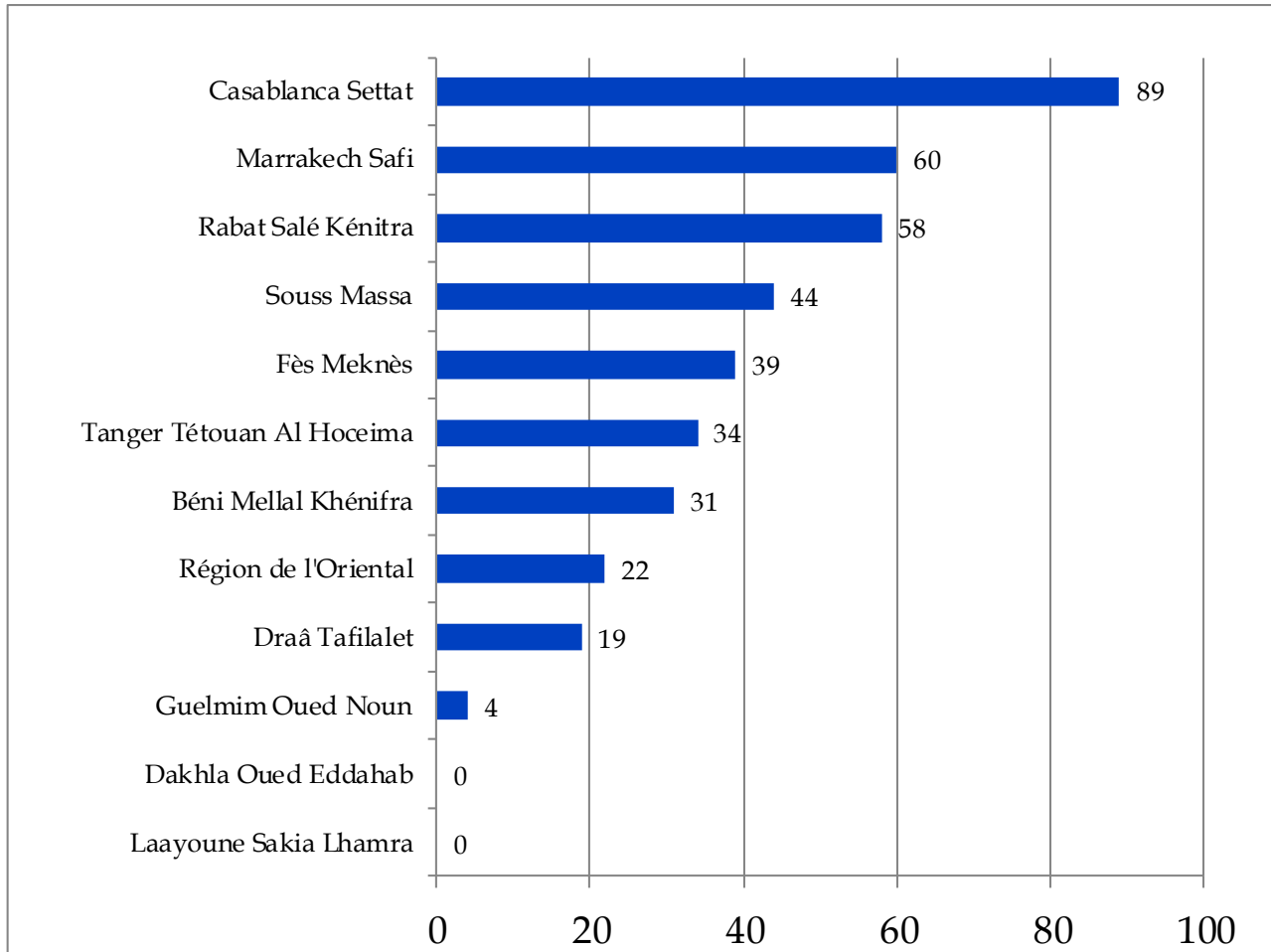
- La prise en charge des personnes mordues ou présumées contaminées de rage*
- Contribution à la gestion de la population canine:
- Lutte contre la pullulation des chiens et chats errants
- Gestion des décharges Publiques...



Situation épidémiologique de de la rage au Maroc (2000- 20 juillet 2019)



Situation épidémiologique de de la rage au Maroc (2000- 20 juillet 2019)

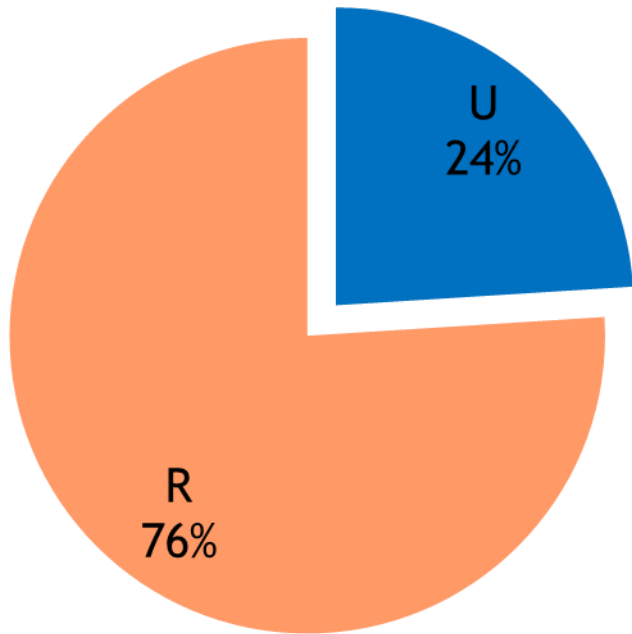


Kénitra	26	
El Jadida	23	
Settat	22	
Sidi Kacem	16	
Kelaâ Des Sraghna	14	
Chtouka Aït Baha	13	47%
Errachidia	13	
Safi	12	
Taounate	12	
Béni Mellal	12	
Meknès	11	
Marrakech	10	
Reste	215	53 %

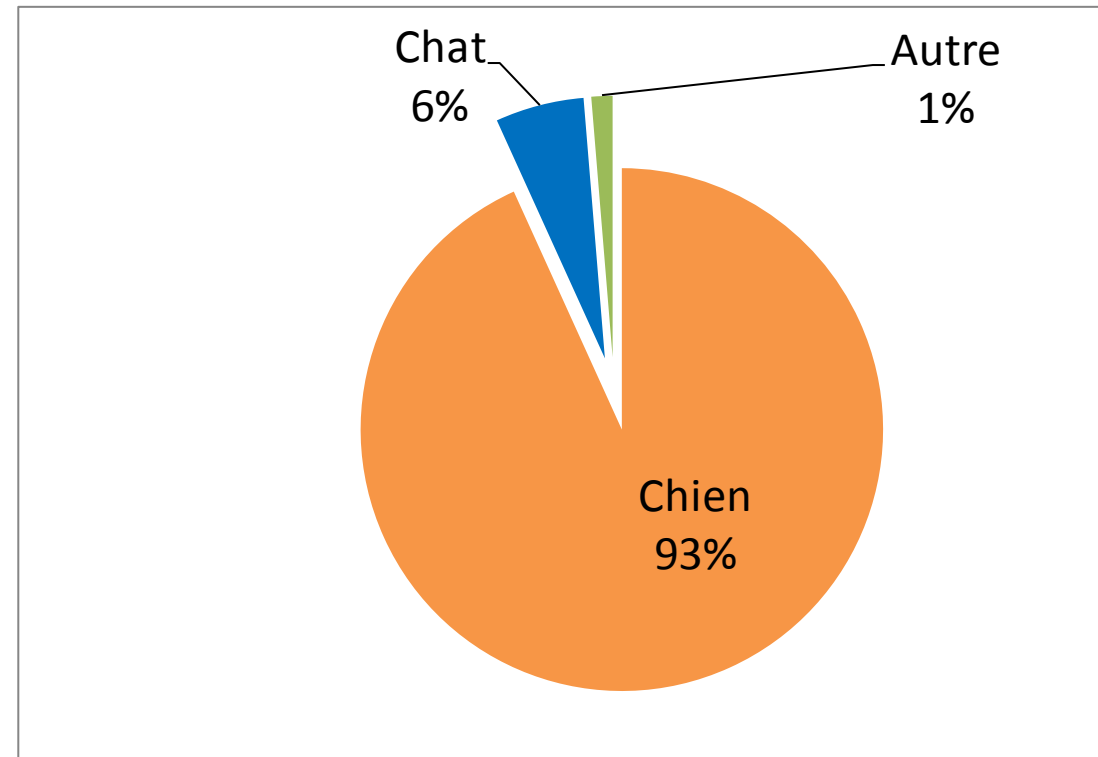
Répartition des cas de rage humaine par région, Maroc, 2000-20 juillet 2019



Situation épidémiologique de de la rage au Maroc (2000- 20 juillet 2019)



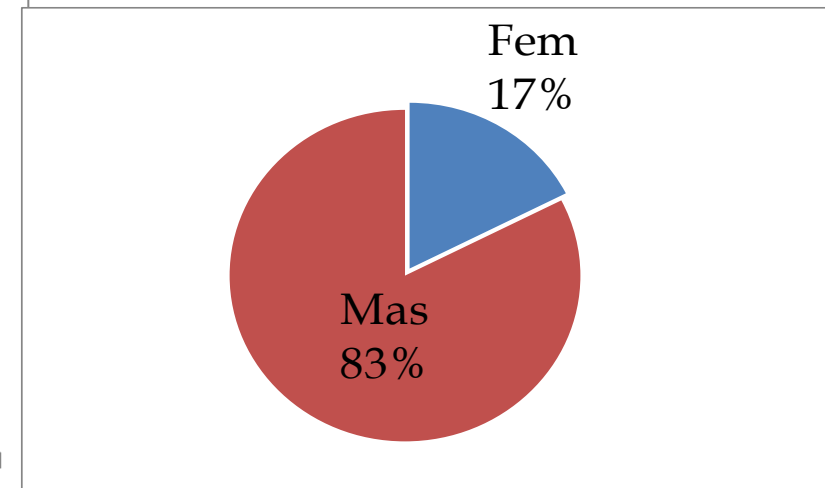
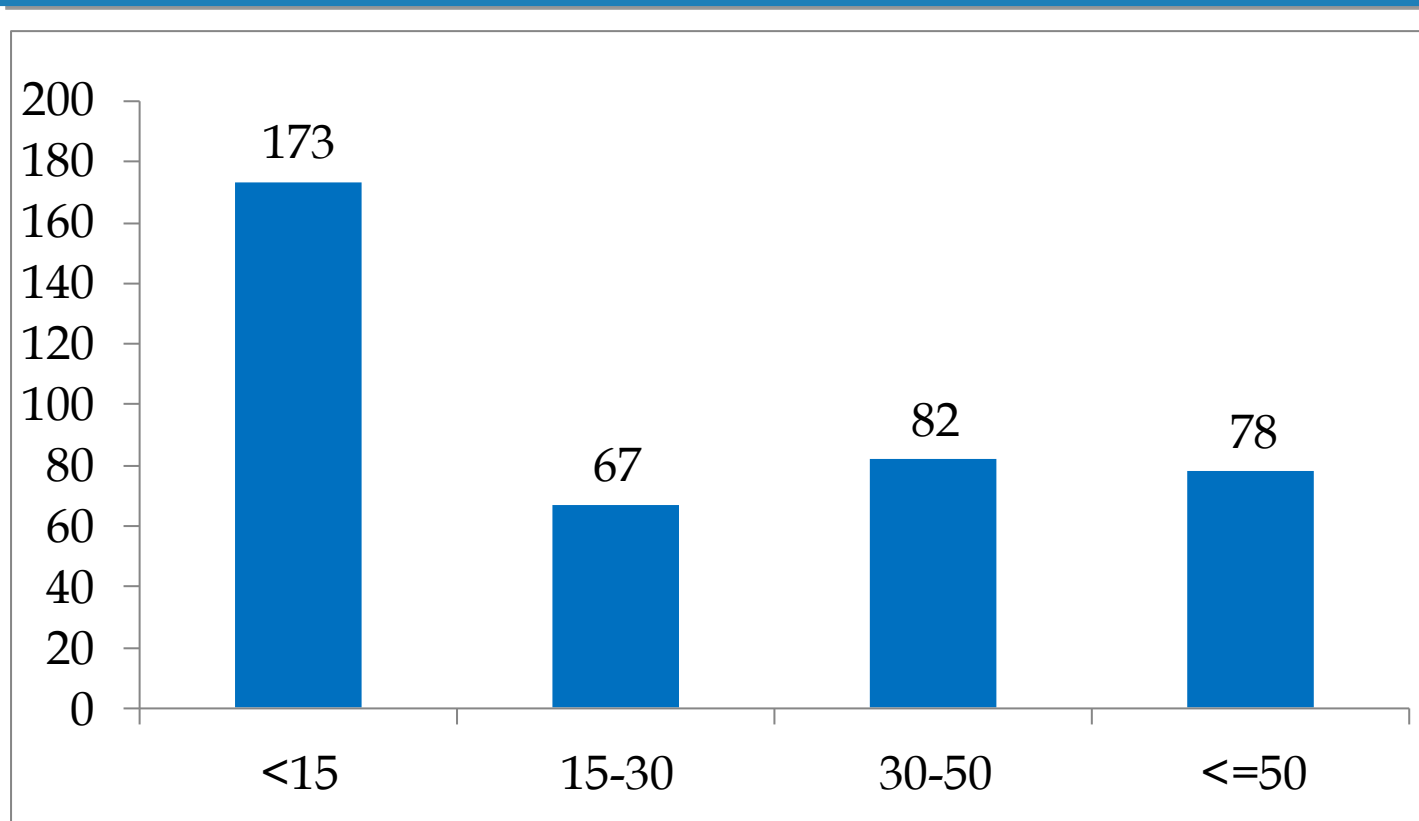
Répartition des cas de rage humaine par milieu, Maroc, 2000- 20 juillet 2019



Répartition des cas de rage humaine par animal agresseur, Maroc, 2000- 20 juillet 2019



Situation épidémiologique de de la rage au Maroc (2000- 20 juillet 2019)



<15 : 42%

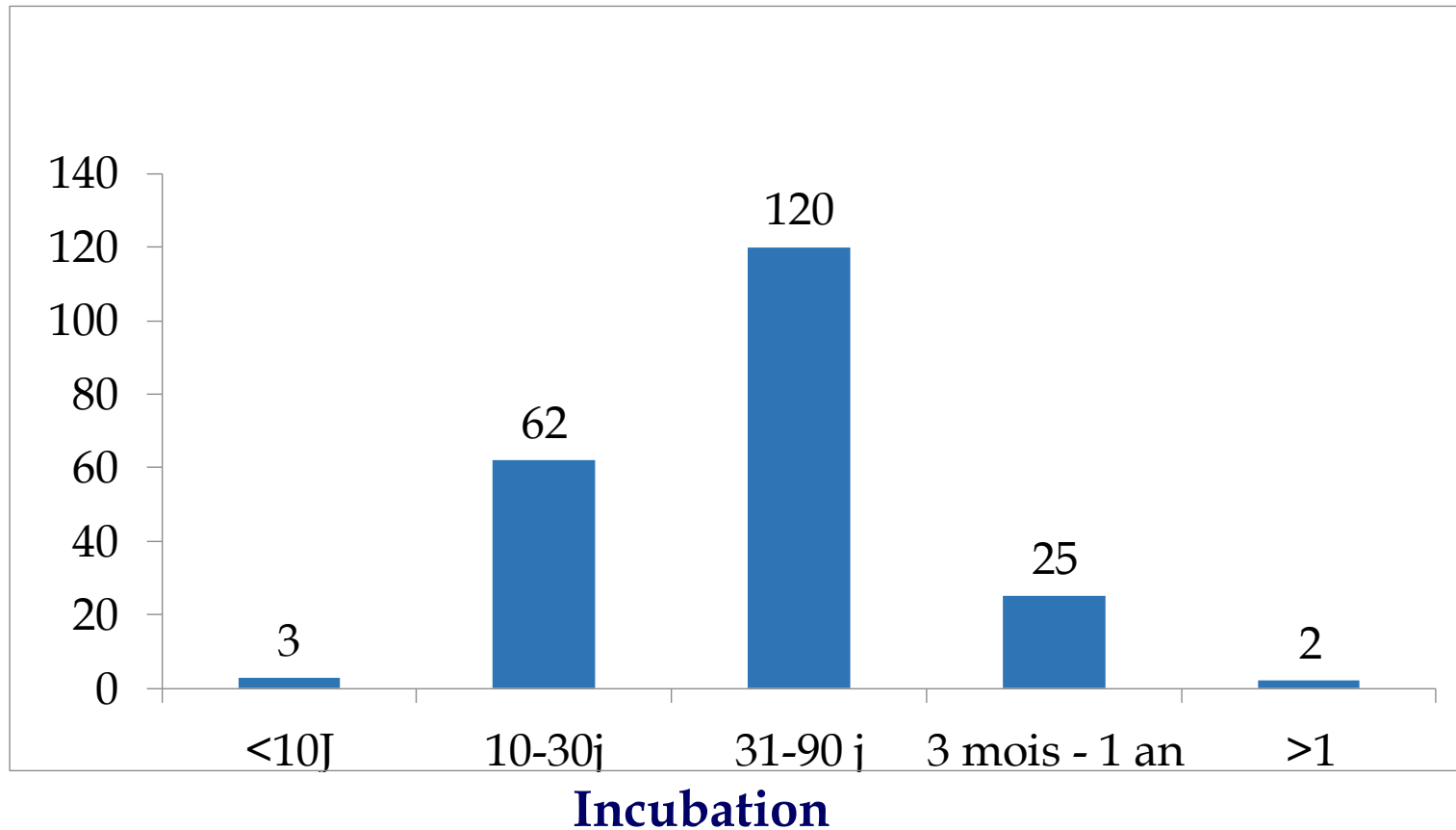
Age moyen = 28 ans

Min : 1 Max : 85

*Répartition des cas de rage humaine
par sexe, Maroc, 2000-20 juillet 2019*



Situation épidémiologique de de la rage au Maroc (2000- 20 juillet 2019)

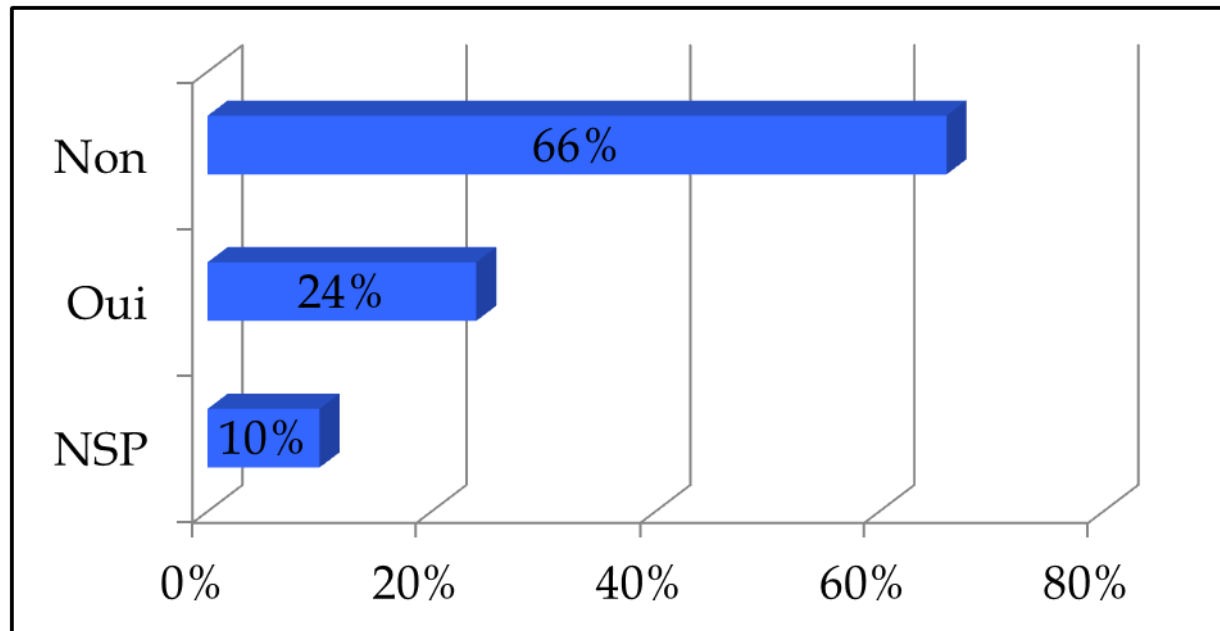


Moyenne : 50 jours

Min : 4j Max :14 mois



Situation épidémiologique de de la rage au Maroc (2000- 20 juillet 2019)



Vaccination PE



Les points à améliorer en matière de prévention

- Communication autour de la rage insuffisante
- Insuffisance de campagnes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les pratiques préventives et sur l'importance de la vaccination des chiens à propriétaire
- Application insuffisante par les collectivités locales des normes d'hygiène dans les abattoirs et les décharges publiques
- Insuffisance des mesures de vaccination chez l'animal
- Problème d'accessibilité et de disponibilité des vaccins et des autres traitements antirabiques dans les centres antirabiques
- Problème de disponibilité de ressources humaines formées en matière de prophylaxie
- Absence de suivi des personnes sous prophylaxie (problème de non observance du protocole)



Les défis

Défi majeur : Eliminer la rage au Maroc (Stratégie de lutte vers une stratégie d'élimination) :

- Vaccination des chiens à propriétaire et gestion de la population canine
- Améliorer la Prophylaxie Post-Exposition ++++++
- Renforcer l'information et la sensibilisation de la population
- Renforcer les compétences des professionnels de santé (MS, BCH)



Convention entre Les M.I, M.S, M.Eco.Fin

- Pour améliorer notamment:
 - L'accessibilité à des soins de qualités en post exposition à un animal présumé être contaminé par la rage
 - La disponibilité des vaccins et des autres traitements antirabiques

Convention



Engagements MI

- Transfert des fonds (40 millions de dirhams) en 1^{er} lieu puis en fonction des besoins exprimés par les délégations du Ministère de la santé (Comités provinciaux de lutte contre la rage)
- Accompagner les communes en matière de lutte contre la rage



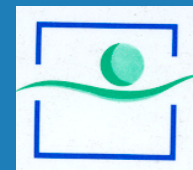
Engagements MS

- Identifier les structures de santé devant abriter les activités de sérovaccination antirabique
- Acquérir, stocker et distribuer les produits sérovaccinaux
- Former le personnel impliqué
- Accompagner et superviser les Centres antirabiques, y compris ceux opérationnels relevant des BCH (tutelle technique)



Feuille de route pour la mise en œuvre de la convention

Action	Echéancier 2019											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Actualisation de la CAT												
Identification des CAR opérationnel relevant des BCH												
Estimation de la consommation en produits antirabiques par commune												
Désignation des CS relevant du Ministère de la santé												
Formation des Professionnels de santé impliqués (BCH et MS)												
Approvisionnement en produits de sérovaccination antirabique après la réception des fonds												
Acquisition des équipements nécessaires pour les CAR (matériel médical et bureautique)												
Elaboration d'un plan de communication (population et PS)												
Lancement des activités au niveau de stuctures du MS	6 mois après le versement											



Merci pour votre attention





المملكة المغربية
+ⵍⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵏⵉⵢⵓⵏ
ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية
+ⵍⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵏⵉⵢⵓⵏ
ROYAUME DU MAROC

السعار

مرض قاتل،
الوقاية منه ممكنة



LA RAGE

Maladie mortelle,
sa prévention est possible



وزارة الصحة
+ⵍⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵏⵉⵢⵓⵏ
Ministère de la Santé



وزارة الصحة
+ⵍⵎⴰⵔⵉⴷⵉⵏⵉⵢⵓⵏ
Ministère de la Santé



Qu'est-ce que la rage et comment se transmet-elle ?

La rage est une maladie virale contagieuse et mortelle qui touche essentiellement les animaux plus particulièrement les chiens et les chats. Elle se transmet à l'Homme à travers une morsure ou une griffure par un animal suspect par le biais de sa salive.

Comment prévenir la rage ?

Pour prévenir la rage, il est conseillé de :

- Vacciner les animaux domestiques contre la rage notamment les chiens et les chats.
- Éviter tout contact avec des animaux inconnus, en particulier les chiens et les chats.
- Conseiller aux enfants de ne pas toucher les animaux inconnus même s'ils paraissent doux, et de les inciter à signaler toute morsure et/ou griffure même minimales auxquelles ils étaient exposés.

Que faut-il faire en cas de contact (morsure, griffure) avec un animal suspect être atteint de rage ?

En cas de contact avec un animal suspect être atteint de rage, il est impératif de :

- Bien laver la blessure avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes.
- Se diriger immédiatement au centre antirabique le plus proche pour recevoir un traitement approprié de la plaie et bénéficier d'une vaccination et éventuellement une sérothérapie antirabique selon l'indication.
- Ne pas tuer l'animal agresseur et informer les services vétérinaires.



1



2



3

ما هو داء السعار وكيف ينتقل إلى الإنسان ؟

داء السعار هو مرض فيروسي معد وقاتل، يصيب الحيوانات خاصة الكلاب والقطط، وينتقل إلى الإنسان من خلال العض أو الخدش عن طريق لعاب الحيوان المصاب بهذا الداء.

كيف يمكن الوقاية من داء السعار ؟

يمكن الوقاية من داء السعار عن طريق :

- تطعيم الحيوانات التي تعيش في المنزل ضد داء السعار، خاصة الكلاب والقطط.
- تجنب ملامسة الحيوانات غير المعروفة والتعامل معها خاصة الكلاب والقطط.
- توجيه النصح للأطفال بعدم اللعب مع الحيوانات غير المعروفة، حتى ولو كانت تبدو لطيفة، مع تشجيعهم على الإبلاغ عن أي عض أو خدش تعرضوا له ولو كان بسيطاً.

ماذا يجب فعله في حالة الملامسة أو الخدش أو العض من طرف حيوان يشتبه في إصابته بداء السعار ؟

في حالة الملامسة أو الخدش أو العض من طرف حيوان يشتبه في إصابته بداء السعار، يجب اتباع النصائح التالية :

- غسل مكان الإصابة جيداً بالماء والصابون لمدة 15 دقيقة.
- التوجه لأقرب مركز محاربة داء السعار لتلقي العلاج الموضعي المناسب والاستفادة من التلقيح المضاد للمرض بالإضافة إلى المصل حسب خطورة الإصابة.
- عدم قتل الحيوان المعتدي وإبلاغ المصالح البيطرية به.